

Réseau
Pam Ile-de-France



NUMÉRO AZUR
0810 10 11 91*
ou 01 60 87 85 80

N° de fax
01 60 87 85 89

contact@pam91.info

ZAE Saint-Guénault
18, rue Jean Mermoz
91080 Courcouronnes

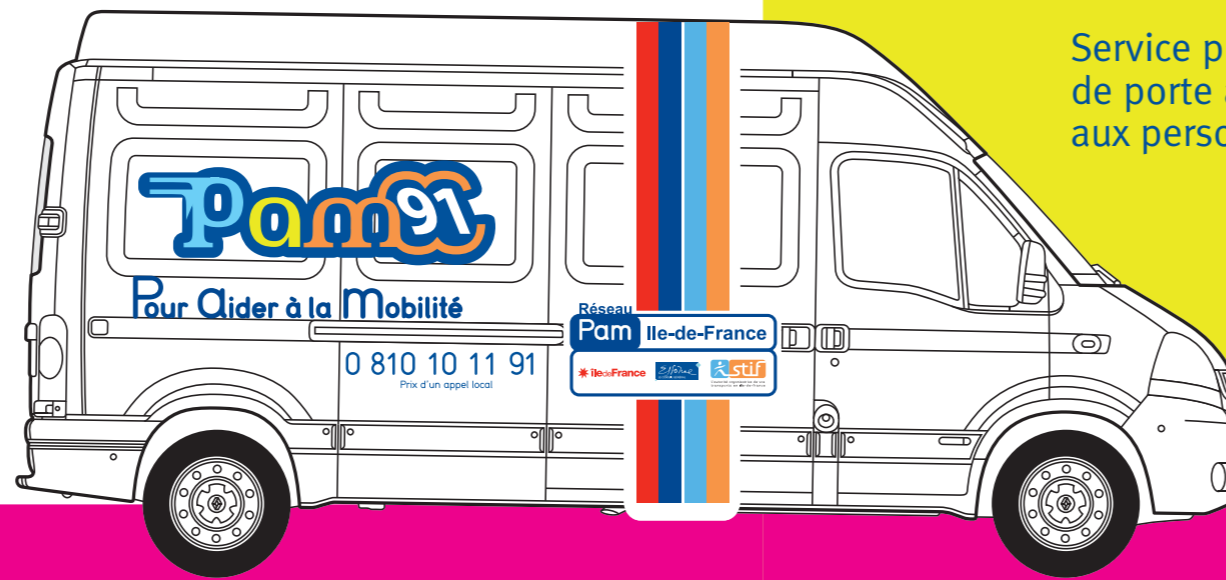
Tous les jours de 7h à 20h
sauf le 1^{er} mai.

www.pam91.info

*prix d'un appel local
depuis un poste fixe



www.pam91.info

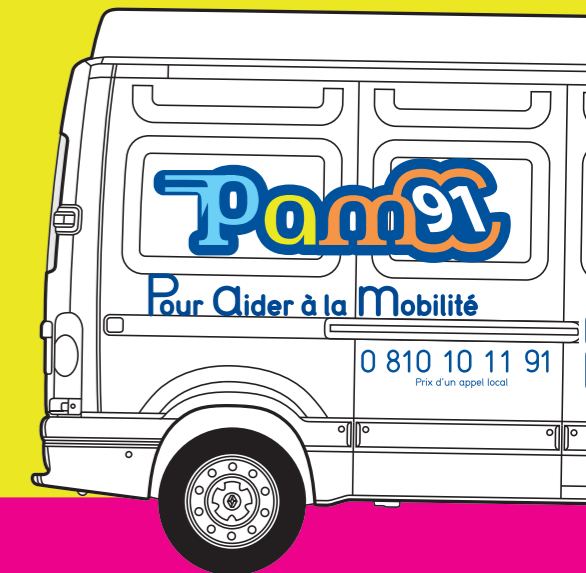


Pam91

Pour Aider à la Mobilité

Service public de transport collectif
de porte à porte destiné
aux personnes handicapées de l'Essonne

Guide pratique



Le droit à la **mobilité** est l'une des conditions premières de l'autonomie.

Pour répondre à cette exigence, le Conseil général de l'Essonne avec la Région Île-de-France et le STIF ont décidé de créer Pam 91, service spécialisé destiné au transport des personnes handicapées. Nous sommes en effet convaincus que la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie de la cité est une source de richesse pour l'ensemble de la population. Pour cela, l'accès à la mobilité est essentiel.

Michel Berson
Président du Conseil général de l'Essonne

Pam 91 est géré par FlexCité 91 pour le compte du Conseil général de l'Essonne, dans le cadre d'un marché public. Il bénéficie du soutien financier du Conseil général de l'Essonne, du Conseil régional d'Île-de-France et du STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France).



est un service public de transport collectif de porte à porte destiné aux personnes handicapées.

Il couvre les déplacements réguliers (travail, loisirs, etc.) ou occasionnels (sorties culturelles, etc.) à travers toute l'Île-de-France.

Ce service fonctionne tous les jours de l'année (sauf le 1^{er} mai), de 6h à minuit avec retour assuré si la prise en charge pour le retour a lieu avant minuit.

Pam 91 fait partie du réseau PAM (Pour Aider à la Mobilité) Île-de-France, créé par le STIF et la Région Île-de-France.

À qui est-il destiné ?

Il est ouvert aux habitants de l'Essonne qui répondent à l'un des critères suivants :

- Être titulaire d'une carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80 %, sans condition d'âge.
- Être bénéficiaire de l'APA à domicile (GIR 1 à 4).

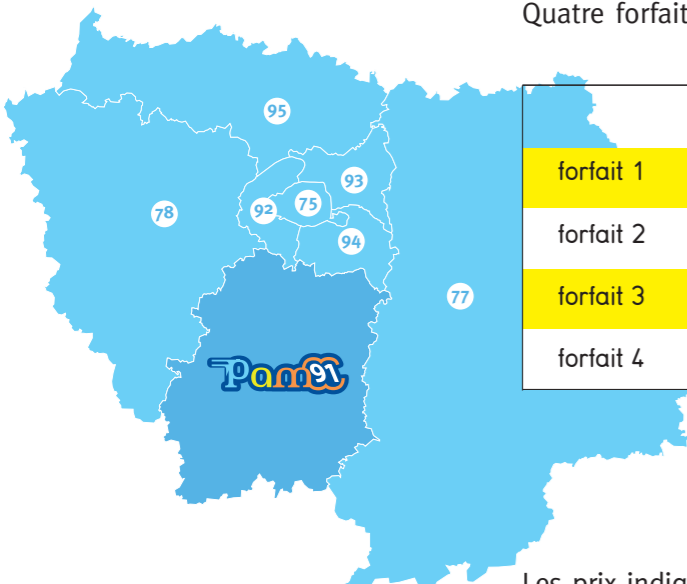
Pam 91 ne couvre pas les trajets bénéficiant par ailleurs d'une aide sociale spécifique (transports scolaires, sanitaires, etc.)

À quels tarifs ?

Les tarifs varient en fonction de la distance du trajet.
Quatre forfaits kilométriques ont été définis :

	distances en km à vol d'oiseau	tarifs en euros TTC
forfait 1	- de 10	6
forfait 2	de 10 à - de 25	11
forfait 3	de 25 à - de 50	18
forfait 4	50 et +	30

Les prix indiqués correspondent à un trajet aller, le retour constituant lui-même un autre trajet.
Au moment de la réservation, le forfait kilométrique du déplacement vous sera indiqué par notre opérateur.



Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir bénéficier des services du Pam 91, vous devez préalablement vous inscrire.

Plusieurs possibilités :

PAR COURRIER*

Le formulaire vous est transmis gratuitement sur simple demande.

PAR INTERNET

Le formulaire est disponible sur le site internet www.pam91.info.

À VOTRE DOMICILE

Pam 91 vient gratuitement chez vous effectuer l'inscription.

À L'AGENCE

Pam 91 vient vous chercher et vous ramène sitôt les formalités accomplies, et ceci gratuitement.

Cette phase d'inscription est très importante car elle permet de bien connaître vos besoins et donc de mieux vous servir.

À l'issue de cette inscription, **une carte personnalisée vous est délivrée gratuitement.**

Elle devra être présentée au conducteur à chaque trajet.

* ZAE Saint-Guénault
18, rue Jean Mermoz
91080 Courcouronnes

> nom

> prénom

> identifiant

Nous nous engageons

- À traiter rapidement votre dossier et à vous envoyer votre carte Pam 91 dans les meilleurs délais.

Comment réserver ?

Les réservations peuvent intervenir dans un délai allant de 3 semaines à l'avant-veille du déplacement.

Exceptionnellement, la réservation est également possible jusqu'à une heure avant le déplacement en fonction des disponibilités.

Lors de chaque réservation, vous devez signaler la présence ou non d'un accompagnateur, d'un accompagnant, d'un chien accompagnateur et donner toute information permettant à Pam 91 de mieux répondre à vos attentes. Attention, pour des raisons de sécurité, le personnel n'est pas habilité à porter les personnes. Les lieux de départ et d'arrivée doivent être accessibles.

Vous souhaitez annuler une réservation ?

Si pour une raison quelconque vous ne pouvez effectuer le déplacement réservé, vous êtes tenu d'en informer l'agence Pam 91 le plus tôt possible et **au moins 4 heures avant l'heure convenue de prise en charge**, en tenant compte des horaires d'ouverture de la centrale de réservation.

Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté, ou lorsque le voyageur est absent au moment de la prise en charge, un montant de 3€ sera facturé ou prélevé sur le compte mobilité (cf. page 7). En cas d'annulation, prévenez-nous le plus tôt possible !

Nous nous engageons

- À répondre à vos demandes jusqu'à l'avant-veille du déplacement avant 20h, avec une priorité donnée aux déplacements liés à l'emploi.
- À être ponctuel.
- À tout mettre en œuvre pour vous informer en cas de perturbations.



Vous pouvez réserver de 7h à 20h tous les jours (sauf le 1^{er} mai)

par téléphone

0810 10 11 91*

(numéro Azur)

ou 01 60 87 85 80

par courriel

contact@pam91.info

par fax

01 60 87 85 89

par internet

www.pam91.info

*prix d'un appel local depuis un poste fixe

Comment payer ?

Dès votre inscription, un compte mobilité vous est attribué.

Ce compte peut être approvisionné à tout moment :

À L'AGENCE PAM 91

tout mode de paiement

À BORD DES VÉHICULES

chèque ou espèces

PAR TÉLÉPHONE

carte bancaire uniquement

PAR COURRIER

chèque

Le compte mobilité est débité au fur et à mesure des voyages effectués.

Il peut être consulté de façon simple :

- Auprès du conducteur.
- Sur le site internet.
- Auprès de l'agence Pam 91, sur place ou par téléphone.

Si vous effectuez plus de 20 trajets par mois, il pourra vous être proposé un paiement différé sur facture qui pourra faire l'objet d'un prélèvement automatique sur votre compte bancaire.

Nous nous engageons

- À vous fournir toute information concernant votre compte mobilité sur simple demande téléphonique ou sur le site internet (vous disposerez alors d'un mot de passe).